



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Sécurité des soignants en psychiatrie

Question écrite n° 16420

Texte de la question

Mme Christelle D'Intorni appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les conditions de sécurité des professionnels exerçant en psychiatrie, à la suite d'un événement d'une particulière gravité survenu récemment au sein de l'hôpital Édouard Toulouse à Marseille. Un infirmier a été violemment agressé au couteau par un patient lors d'une prise en charge, au sein d'une unité de soins. Ce fait, qui a profondément marqué les équipes, soulève de vives inquiétudes quant à la sécurité des personnels soignants dans des services déjà soumis à de fortes tensions. Au-delà de cet événement, les professionnels de terrain alertent depuis plusieurs mois sur une dégradation progressive de leurs conditions d'exercice. Ils évoquent notamment des effectifs insuffisants, une charge de travail croissante et une saturation des capacités d'accueil, dans un contexte où les patients pris en charge présentent des profils de plus en plus complexes, parfois sous contrainte. La fermeture de certaines unités et la réduction du nombre de lits disponibles contribuent à accentuer cette pression, en concentrant les prises en charge dans des services déjà fragilisés. Cette situation nourrit un climat de tension permanent, qui peut conduire à des passages à l'acte violents et mettre en danger à la fois les soignants et les patients. Cet événement interroge également sur l'organisation même de la prise en charge en psychiatrie, notamment en matière de prévention des risques et d'adaptation des dispositifs aux situations les plus sensibles. Les équipes soignantes, confrontées quotidiennement à des situations complexes, expriment le besoin d'un cadre plus sécurisé et de réponses réglementaires concrètes face à des risques devenus de plus en plus fréquents. Si des dispositifs existent pour encadrer ces situations, leur mise en œuvre apparaît parfois insuffisante au regard des réalités du terrain. Les professionnels en psychiatrie ont le sentiment que les moyens mis en place ne sont plus en adéquation avec les besoins des services, notamment en matière de sécurité. Dans ce contexte, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour renforcer la sécurité des personnels en psychiatrie et pour adapter les effectifs et les capacités d'accueil aux réalités des prises en charge, afin d'éviter que de tels événements ne se reproduisent.

Données clés

Auteur : [Mme Christelle D'Intorni](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16420

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2026](#), page 5880